**Le voleur volé**

Jeudi 13 août, alors que j'étais en vacances en Hongrie, j'apprenais par mes collègues que notre biporteur familial (qui sert régulièrement au transport de lourdes charges pour l'ADAV) acheté d'occasion aux Pays-Bas en 2012, avait été aperçu dans les rues de Lille piloté par un inconnu. Ni une ni deux, j'ai contacté une amie habitant à proximité à qui j'avais proposé d'utiliser le vélo pendant notre absence, et qui en avait donc la clé, de vérifier si effectivement il n'était plus à son emplacement habituel. Ce qui s'est révélé être le cas.

Elle m'a aussitôt proposé d'aller faire une déposition au commissariat central, mais m'a rappelé quelques heures plus tard pour m'annoncer que les agents refusaient de prendre sa plainte, affirmant que c'était au propriétaire de le faire. J'ai donc à mon tour contacté la police pour expliquer la situation. On m'a alors répondu qu'il fallait que je me rende au commissariat de l'endroit où je me trouvais en vacances et que la plainte serait transmise à Lille. Il n'en fût rien !

La seule action qu'il m'était possible d'entreprendre était de le déclarer volé sur le site de la FUB puisque le vélo avait été marqué contre le vol.

Entre-temps, j'ai appris par un adhérent juriste que la police n'avait pas le droit de refuser une plainte pour vol, que le dépôt de plainte par l'utilisateur du véhicule (le vélo en est un !) était tout à fait légal.

Échaudé par les nombreuses histoires similaires contant le dédain affiché de la part des agents de la police nationale pour les affaires ne concernant "qu'un" vol de vélo, j'avais pris soin d'envoyer un mail accompagné de photos décrivant le vélo et ses caractéristiques à tout mon réseau d'ami-e-s et de connaissances. Ce qui a porté ses fruits puisque le vélo a été retrouvé quinze jours plus tard dans une rue de Lille par un ami, lui-même équipé d'un tel vélo. Il était accroché nonchalamment à un poteau. Il a "suffit" de couper l'antivol et de le récupérer. Il y a fort à parier que le voleur l'avait laissé là dans l'attente de la grande braderie...

Pour la petite histoire, cet épisode a eu droit à deux articles parus à deux semaines d'intervalle dans les pages de la Voix du Nord, qui concluait : "*Il est vrai que le vélo de l’ADAV, c’est comme la Joconde : le plus dur n’est pas de le voler, mais de le revendre discrètement."*

Sébastien Torro-Tokodi